

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**Séance du 13 février 2018 à 19 heures
Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- convocation en date du 11 janvier 2018
- affichage au siège du syndicat mixte de la convocation et de l'ordre du jour

Nombre de membres titulaires en exercice : 51

Sont présents : 35 membres (+ 3 pouvoirs d'absents excusés)

a) 30 membres titulaires

Claude ABEL - Francis ADRIAN - Charles ANDREA - Patrick BARBIER - Marcel BAUER - Georges BLANKAERT - Anne DESCHAMPS - Paul DROUILLON - Robert ENGEL - André FRANTZ - Vincent GRISS - Jean-Claude HILBERT - Philippe JAEGLI - Serge JANUS - Martin KLIPFEL - Alain MEYER - Jacques MEYER - Denis PETIT - Frédéric PFLIEGERSDOERFFER (*pouvoir de Christophe KNOBLOCH*) - Jean-Marc RIEBEL - Claude RISCH - Philippe SCHEIBLING - Bernard SCHMITT - Claude SCHMITT - Willy SCHWANDER - Sébastien SCHWOERER - Jean-Louis SIEGRIST - Olivier SOHLER - Yvette WALSPURGER - Francis WEYH

b) 5 délégués suppléants avec droit de vote

Marie-Louise HUMBERT (*pouvoir d'Alex JEHL*) - Patrick FEIL (*pouvoir de Jean-Pierre HESTIN*) - Agnès SEEWALD - Raymond WIRTH - Nicole ZENNER

Sont absents excusés (10) : (3 ont donné pouvoir à un membre présent)

Luc ADONETH - Benoit HEINRICH - Jean-Pierre HESTIN (*pouvoir donné à Patrick FEIL*) - Alex JEHL (*pouvoir donné à Marie-Louise HUMBERT*) - Denise KEMPF - Christophe KNOBLOCH (*pouvoir donné à Frédéric PFLIEGERSDOERFFER*) - Jean-Blaise LOOS - Jean-Pierre PIELA - Roland RENGERT - Jean-Claude SPIELMANN

Sont absents (11) :

Denise ADOLF - Gérard BERNARD - Michèle CLAVER - Patrick DELSART - Denis DIGEL - Pascal FEIL - Suzanne GOETTEMANN - Sylvie HIRTZ - Bruno KUHN - Marie-Christine SALBER - Rémy STOECKLE

Assistent également à la séance :

Le délégué suppléant (sans droit de vote) : Bernard WOLFF

Deux représentantes de la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN (sans droit de vote) : Marianne HORNY-GONIER et Laurence MULLER-BRONN

Le personnel du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE : Sandrine WOLLENBURGER et Jean-Philippe STREBLER.

Séance du mardi 13 février 2018 à 19 heures
Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

Monsieur Marcel BAUER, président du PETR, accueille les membres du comité syndical et les remercie pour leur présence.

Constatant que le quorum était atteint, le Président déclare que le comité syndical du pôle d'équilibre territorial SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE peut valablement délibérer et il ouvre la séance qui comporte huit points qui ont fait l'objet de notes de synthèse adressées aux participants avant la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2017
3. Élection d'un membre du bureau du PETR
4. Arrêt du compte de gestion pour l'exercice budgétaire 2017
5. Adoption du compte administratif pour l'exercice 2017 et affectation des résultats
6. Modification du tableau des effectifs du PETR
7. Adoption du budget primitif pour l'exercice budgétaire 2018
8. Convention avec l'agence d'urbanisme et de développement de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS)

Par ailleurs, au titre des points divers, le comité syndical a décidé l'adoption d'une motion relative à la desserte ferroviaire du VAL D'ARGENT.

9. Motion relative à la desserte ferroviaire du Val d'Argent

Le Président
du PETR



Marcel BAUER

Le Secrétaire
de séance



Francis WEYH

Séance du mardi 13 février 2018 à 19 heures
Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

Délibération n° 2018-I-06 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PETR

Par délibérations n° 2017-I-06 et n° 2017-II-08, le comité syndical du PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE avait modifié le tableau des effectifs en créant les postes correspondant à la « reprise » en régie des agents de l'association pour le développement de l'Alsace centrale (ADAC) dont le PETR avait désormais vocation à assumer les missions puis en créant des postes non permanents de conseiller info énergie et d'ambassadeur de la mobilité.

Un poste de « chargé de mission tourisme » correspondant à l'un des cinq emplois existants au sein de l'ADAC avait été créé au sein du PETR (poste à temps complet de catégorie B de la filière administrative), et l'agent qui occupait ce poste au sein de l'ADAC a été recruté au sein du PETR à compter du 1^{er} mai 2017.

Toutefois, après quelques mois d'exercice, il apparaît nécessaire de recentrer les interventions du PETR sur d'autres missions que le tourisme, compte tenu des moyens que consacrent par ailleurs les communautés de communes membres et partenaire du PETR à leurs offices intercommunaux de tourisme. Le contexte budgétaire extrêmement contraint - avec, d'une part une diminution de plus de 50 000 euros d'aides régionales et de près de 20 000 euros de contribution liés au désengagement de la communauté de communes du PAYS DE BARR, et d'autre part le déploiement par le PETR de nouvelles missions (espace info énergie, plateforme de rénovation énergétique pour les habitations, ambassadeur de la mobilité...) – contribue également au constat d'un nécessaire désengagement des moyens humains que le PETR consacrait à l'animation touristique.

Plus précisément, la suppression du poste de « chargé de mission tourisme » résulte du constat selon lequel il n'était pas possible d'obtenir des résultats efficaces en matière d'animation touristique à l'échelle de l'ALSACE CENTRALE, en particulier en raison d'une réticence assez sensible de la part des offices intercommunaux de tourisme concernés à l'égard des initiatives ou propositions présentées par le PETR (ou l'ex-ADAC). Il a dès lors paru souhaitable que l'animation du tourisme en ALSACE CENTRALE soit désormais « portée » directement et collectivement par les offices de tourisme concernés et non plus par un chargé de mission « extérieur » à ces offices.

Le tableau des effectifs serait modifié comme suit :

- **Emplois permanents :**
 - chargé(e) de mission tourisme ————— (temps complet) — catégorie B — filière administrative

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Séance du mardi 13 février 2018 à 19 heures - Salle Sainte-Barbe - SÉLESTAT

Délibération n° 2018-I-06 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PETR (suite)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1988 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date 23 janvier 2018 ;

Vu les délibérations n° 2017-I-06 en date du 7 février 2017 et n° 2017-II-08 en date du 13 juin 2017 relatives au tableau des effectifs du PETR,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve la modification du tableau des effectifs du PETR SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE, correspondant à la suppression du poste de chargée de mission tourisme, et valide le nouveau tableau des effectifs du PETR, comportant les emplois suivants :

❖ **Agents titulaires**

• **Filière administrative :**

- attaché(e) principal(e) catégorie A
- adjoint(e) administratif(ve) catégorie C

❖ **Agents non titulaires**

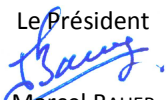
• **Emplois permanents :**

- directeur(trice) adjoint(e) (temps complet) catégorie A filière administrative
- chargé(e) de mission tourisme (temps complet) ~~catégorie B~~ filière administrative
- assistant(e) (28 h/semaine) catégorie C filière administrative

• **Emplois non permanents :**

- coordinateur(trice) de la plate-forme OKTAVE (temps complet) catégorie A filière technique
- ambassadeur(trice) de la mobilité (temps complet) catégorie A filière technique
- conseiller(ère) info énergie (temps complet) catégorie B filière technique
- chargé(e) de mission transition énergétique (temps complet) catégorie B filière technique

Affiché au siège du syndicat mixte le **5 mars 2018**
Envoyé au Sous-Préfet de Sélestat-Erstein le **5 mars 2018**
Enregistré en sous-préfecture de Sélestat-Erstein le **5 mars 2018**
Pour ampliation,

pour extrait conforme,
Le Président

Marcel BAUER